



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 septembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 septembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 septembre 2006

**Créances irrécouvrables - admissions en non valeur - budget
principal - régie eau - régie agence municipale de médiation**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Adjoints :

Mme Jeanine BIMES

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2006

DELIBERATION D20060400

Direction des Finances

**Créances irrécouvrables - admissions en non valeur - budget
principal - régie eau - régie agence municipale de médiation**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

Le Trésorier Principal Municipal mène actuellement une démarche d'apurement des écritures du poste comptable sur plusieurs années.

A ce titre, certaines sommes n'ont pas donné lieu à recouvrement, pour le Budget Principal, la Régie eau de la Ville de Niort, et l'Agence Municipale de Médiation de 2001 à 2005, sans aucune perspective de paiement.

Au Budget Principal, une somme de 12 244,37 euros comprend principalement le non-paiement :

- de la restauration scolaire,
- de la part «assainissement» sur la facturation avant transfert de la compétence,
- des centres de loisirs,
- du refuge pour animaux,
- de trop perçu de salaire.

A la Régie Eau, une somme de 35 463,65 euros concerne le non-paiement de l'eau.

Au budget de l'Agence de Médiation Municipale (AMM) une somme de 568,32 euros concerne un trop perçu de salaire.

En conséquence, le Trésorier Principal Niort Sèvre sollicite l'admission en non-valeur de ces sommes irrécouvrées.

Les crédits budgétaires sont prévus aux budgets 2006.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Admettre en non-valeur, sur proposition de Monsieur le Trésorier Principal Niort Sèvre, la somme de 12 244,37 euros au Budget Principal sur le chapitre 65, sous-fonction 0200, article 654, la somme de 35 463,65 euros à la Régie de l'Eau sur le chapitre 65, article 654, et la somme de 568,32 euros sur le chapitre 65, article 654, budget de l'Agence de Médiation Municipale (AMM).

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	10

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)